

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 28 mai 2018 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1816003S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9 ;
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Pagliero, responsable du bureau d'accueil et d'intégration, en contrat à durée indéterminée, à la direction territoriale de Bobigny, à l'effet de signer tous les documents relatifs au service dont il a la charge, les dispenses CIR, les fiches de reprise pour les formations linguistiques, les demandes de départs anticipés et ordres de missions, ainsi que les bordereaux de présence des interprètes ISM.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 mai 2018.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI